

Newsletter 57 – Jan-Feb 2016

Greetings from your ad-hoc group.

A preliminary meeting was held 21.01.16 in view the unavailability of the full ad-hoc group. Present were Pierre Chaigneau, Georges Darrer, Denis Hill, Ed Peter and Peter Taylor.

Our purpose was to review the developments of the sweeping management changes at E.I.DuPont de Nemours and the announcement of a merger with The Dow Chemical Company followed by dismemberment of the new Company into three separate entities. It is not clear at this point which DuPont businesses would be in what entity.

The bottom line appears to be that the 200 year-old DuPont we worked for and trusted, that provided for many inventions, industrial or consumer products and valued brands is in an accelerating dissolution phase. Current employees are already losing their jobs across the globe.

The good news, if you will, is that in this terrible storm, retirees under the umbrella of the “Fondation de prévoyance en faveur du personnel de Du Pont de Nemours International S.A.” are relatively assured of the acquired pension rights by Swiss and Genève laws, as stated in its Statutes and the decree of September 1st 1986 by the State and based on Swiss Federal law. Accordingly, the acquired rights of the beneficiaries are protected and the capital of the foundation and all ulterior contributions are irrevocably the foundation’s and cannot be returned to the founding company or used for anything else than the benefit of the retirees.

Any changes of the statutes must be approved by the “Autorité de Surveillance des Fondations” of Geneva. And this is the weak spot that we must monitor, back up and cultivate. In order to do this we should form an association to give more weight, focus and credibility to any intervention in defence of our rights. Possibly for also interfacing Cantonal and Federal authorities as well as other influential lobbies.

Your comments are welcome on (y)our web site www.xdisaweb.ch., particularly if you agree to participate in such an association. [A mini-survey form is placed at the end of the text on the site for you to communicate.](#)

A meeting with DISA management is scheduled for end February. Let us have any issues, comments or questions we should bring up with them.

Wishing you a better 2016 than was 2015. Stay alive and safe!

Your ad-hoc group.

Newsletter 57 – Jan-Feb 2016

Salutations de votre groupe “Ad-Hoc”!

Une séance préliminaire s’est tenu le 21 janvier à cause de l’indisponibilité du groupe en son entier. Etaient présents Pierre Chaigneau, Georges Darrer, Denis Hill, Ed Peter et Peter Taylor.

Notre but était de prendre la mesure des évènements résultant de grands changements chez E.I.DuPont de Nemours et de l’annonce de la fusion avec Dow Chemical suivi de la création de 3 nouvelles sociétés. Il n’est pas clair en ce moment quelles lignes de produits de DuPont iront dans quelles unités.

La conclusion apparait que la société DuPont, vieille de 200 ans, pour laquelle nous avons travaillé et à laquelle nous faisons confiance, qui a suscité de nombreuses inventions, produits industriels et de grand public ainsi que des marques mondialement connues, est dans un état de dissolution accélérée. De nombreux employés sont déjà en train de perdre leurs emplois à travers le monde.

La bonne nouvelle, si l’on veut, dans cette terrible tempête, est que les retraités dépendants de la “Fondation de prévoyance en faveur du personnel de Du Pont de Nemours International S.A.” sont relativement bien assurés de leurs droits de pensions par la loi Suisse et Genevoise, ainsi que l’atteste les statuts de la fondation daté du 1^{er} septembre 1986, émis et confirmé légalement par les autorités Genevoises. Les intérêts des bénéficiaires sont protégés et le capital de la fondation et toutes contributions futures appartiennent irrévocablement à la Fondation et ne peuvent en aucun cas être repris par la fondatrice (DuPont) ou utilisé à des fins autres que le paiement de rentes.

Tout changement des statuts doit être approuvé par “l’Autorité de Surveillance des Fondations” du Canton de Genève. Ceci est le seul point faible qu’il nous appartient de surveiller et d’assurer. Afin de le faire nous devrions nous constituer en association pour avoir plus de poids et de crédibilité pour toute intervention nécessaire à protéger nos intérêts. Cela pourrait aussi être utile pour des contacts avec les autorités cantonales et fédérales ainsi que d’autres corps constitués et influents.

Vos commentaires sont les bienvenus sur notre/votre site www.xdisaweb.ch , particulièrement si vous êtes d’accord de participer à une telle association.

[Un petit sondage est placé à la fin du texte sur le site pour votre communication.](#)

Une séance est prévue fin février avec la direction de DISA. Faites-nous part de problèmes, commentaires ou questions que nous pourrions discuter avec eux.

En vous souhaitant un meilleur 2016 que 2015. Santé, Joie et Sécurité !

Votre groupe Ad-Hoc